

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-CYRILLE-DE-LESSARD
COMTÉ DE MONTMAGNY-L'ISLET**

Séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Cyrille-de-Lessard, comté de Montmagny-L'Islet, tenue à l'Édifice municipal, ce **jeudi, 11 octobre 2018** à 19 :30 heures.

Étaient présents:

Madame	Johanne Pelletier	Messieurs	Pier-Alexandre Caron Julien A. Caron Jocelyn Caron
--------	-------------------	-----------	--

Étaient absents : Madame Marilyn Fortin
Monsieur Philippe Mainguy

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de Madame Denise Deschênes, mairesse.

1. Ouverture de la séance

Madame la mairesse ouvre la séance.

2. Ordre du jour

2.1 Acceptation

217-10-2018

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par : Monsieur Julien A. Caron

Appuyé par : Monsieur Jocelyn Caron

Et unanimement résolu : -

D'accepter l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Ordre du jour
2.1 Adoption
3. Reconsidération de la résolution #206-10-2018 concernant la décision au sujet de l'entretien d'hiver du réseau routier (droit de veto art.142 CM)
4. Déneigement/Rues/Résolution #207-10-2018
5. Période de question.
6. Levée de la séance

3. Reconsidération de la résolution #206-10-2018 concernant la décision au sujet de l'entretien d'hiver du réseau routier (droit de veto art.142 CM)

218-10-2018

Reconsidération de la résolution #206-10-2018 concernant la décision au sujet de l'entretien d'hiver du réseau routier (droit de veto art.142 CM).

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution fait suite au droit de veto exercé par madame la mairesse sur la résolution #206-10-2018 adoptée le 1^{er} octobre 2018 concernant la décision pour l'entretien d'hiver du réseau routier ;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'appel d'offres pour le déneigement et l'entretien d'hiver du réseau routier, la municipalité a reçu une seule soumission conforme, soit *Les Constructions H.D.F. inc.* dont voici les résultats :

ENTREPRENEUR	PRIX						
	Prix moyen/km (46,11 km) sans taxes	Montant (1 an)	Montant (3 ans)	Montant (5 ans)	TPS	TVQ	Total
Les Constructions H.D.F. inc.							
2018-2019	4 275.00 \$	197 120.25			9 856.01	19 662.74	226 639.00 \$
2018-2021	4 375.00 \$		605 193.75		30 259.69	60 368.08	695 821.52 \$
2018-2023	4 515.00 \$			1 040 933.25	52 046.66	103 833.09	1 196 813.00 \$

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Madame Johanne Pelletier
Appuyé par : Monsieur Julien A. Caron
Et unanimement résolu : -

D'octroyer le contrat de déneigement et de l'entretien d'hiver du réseau routier de la municipalité à *Les Constructions H.D.F. inc.* pour une période d'un an, soit 2018-2019 au coût de 226 639,00 \$ taxes incluses.

4. Déneigement/Rues/Résolution #207-10-2018

219-10-2018

Déneigement/Rues/Résolution #207-10-2018.

CONSIDÉRANT QUE, de par la résolution #218-10-2018, la municipalité a reconsidéré sa décision au sujet du déneigement et de l'entretien d'hiver du réseau routier pour l'année 2018-2019 et qu'elle a finalement octroyé le contrat à *Les Constructions H.D.F. inc.* ;

CONSIDÉRANT QUE le déneigement des rues du village est compris dans le contrat de services conclu avec *Les Constructions H.D.F. inc.* ;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Madame Johanne Pelletier
Appuyé par : Monsieur Pier-Alexandre Caron
Et unanimement résolu : -

D'annuler la résolution #207-10-2018 concernant le déneigement et l'entretien d'hiver des rues du village pour l'année 2018-2019. Ainsi, la municipalité ne donne plus ce mandat à l'entreprise *Fortin M.P.M.D.* puisqu'il fait partie du contrat conclu avec *Les Constructions H.D.F. inc.*

5. Période de questions.

Des réponses ont été fournies aux questions posées.

Le projet d'exécuter le déneigement à l'interne est reporté ultérieurement.

6. Levée de la séance

220-10-2018

Levée de la séance.

Il est proposé par monsieur Pier-Alexandre Caron que la séance soit levée. Il est 19h40.

Denise Deschênes, mairesse

Carole St-Hilaire, d.g./secrétaire-trésorière par intérim